

# **COMMUNE DE SAINT ALBAN DE MONTBEL**

**Séance du conseil municipal du 14 MARS 2025**

## **Liste des délibérations**

01 : DCM-2025-10 : Ouverture de crédit par anticipation

*Approuvée à l'unanimité*

## Département de la Savoie

# COMMUNE DE ST ALBAN DE MONTBEL

## Délibération du Conseil Municipal

Séance du 14 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mars à 20 heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle François Cachoud sous la présidence de Monsieur Pierre DUPERCHY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 mars 2025

Membres présents : B. ALLARD – P. DUPERCHY – P. ROUCH – P. ROULAND  
MF. EXCOFFON – S. PELLICIER – V. DUPORT DIT ROUSSEAU - C. CHAPELLET  
R. MONTFALCON

Membres absents excusés : E. LALLEMENT (procuration à B. ALLARD) – W. VANNEUVILLE  
(procuration à P ROULAND)

Absents : E. RAGNI – L. FLUTTAZ

Secrétaire de séance : Brigitte ALLARD

### DCM-2025-10 : OUVERTURE DE CREDIT PAR ANTICIPATION

L'article L 1612-1 du Code général des Collectivités territoriales prévoit, que jusqu'à l'adoption du budget primitif, le Maire peut sur autorisation du Conseil Municipal, engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice précédent. Ces crédits ouverts par anticipation seront repris au Budget Primitif lors de son adoption.

Le montant total des dépenses votées en 2024 sur la section d'investissement (dépenses d'équipement) s'élève à 1 519 278.81 €

Il convient de déduire de ce montant les RAR N-1 soit 399 898.24 €

Le montant maximum de l'ouverture anticipé de crédits s'élève donc à

$$1\ 119\ 380.57\text{€} \times 0.25 = 279\ 845.14\ \text{€}$$

Mr le Maire propose donc au Conseil Municipal de procéder à une autorisation anticipée des dépenses d'investissement pour permettre de procéder au règlement de la réfection du mur du cimetière - compte 212 opération 12 cimetière : 7 000 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE de procéder à l'ouverture de crédits d'investissement aux comptes de la section d'investissement pour un montant de 7 000 €

Fait à Saint Alban De Montbel,  
Le 14 mars 2025.

Le secrétaire de séance,  
Brigitte ALLARD



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification



Le Maire,  
Pierre DUPERCHY

